



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**IEN ASH**

Affaire suivie par :  
Azeddine FRAHETIA

Téléphone :  
02 69 61 27 88  
Télécopie :  
02 69 61 27 92  
Courriel :  
ien.ash@ac-mayotte.fr

Sites Internet :  
<http://www.ac-mayotte.fr>  
<http://ash.ac-mayotte.fr>

Adresse :  
BP 76  
97 600 MAMOUZOU

Mamoudzou, le 7 mai 2020

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et Messieurs les Principaux des  
collèges avec SEGPA annexées et ULIS

Mesdames et Messieurs les Professeurs des  
Ecoles et Instituteurs

**Objet :** Stage destiné aux candidats au diplôme de Directeur d'établissement  
d'éducation adaptée et spécialisé (DDEEAS), année 2020/2021

**Réf :** Arrêté du 19.02.88 modifié par arrêté du 09/01/1995  
Circulaire n° 95-003 du 4.01.95 (BO n°2 du 12/01/1995)

L'académie de Mayotte souhaite former et titulariser deux directeurs adjoints chargés de SEGPA l'année scolaire prochaine. Les candidats devront faire preuve d'un engagement certain, d'une part pour suivre le stage de formation qui se déroule à l'INSHEA de Suresnes sur la totalité de l'année scolaire, d'autre part pour se présenter aux épreuves de l'examen, enfin pour accepter tout poste de directeur de SEGPA au sein de l'académie de Mayotte à l'issue des épreuves.

Les textes cités en référence fixent et organisent les différentes modalités et les conditions pour postuler au stage de préparation au diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), ainsi que le déroulement de leur organisation.

Je vous rappelle ci-dessous les principales conditions à remplir par les candidats :

### I- CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS

Peuvent être candidats les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les maîtres des établissements d'enseignement privés du premier degré qui doivent :

- a) être titulaires de l'un des diplômes suivants :
- CAPPEI ou l'un des diplômes auxquels il se substitue ;
  - diplôme de psychologie scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;



2 / 2

- diplôme d'Etat de psychologie scolaire créé par décret 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'Etat de psychologie de l'Education Nationale
  - ou être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'Education Nationale
- b) **avoir exercé pendant cinq ans au moins** au 1er septembre de l'année de l'examen des fonctions **dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap**, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'Education Nationale.

## II- ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il comporte :

- une fiche individuelle du candidat (ci-joint)
- une lettre de motivation d'une page maximum
- une copie du dernier rapport d'évaluation

Les candidatures devront parvenir à l'inspection ASH revêtues de l'avis de l'inspecteur de la circonscription au **plus tard le 15 mai 2020**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : [secretariat.i.en.ash@ac-mayotte.fr](mailto:secretariat.i.en.ash@ac-mayotte.fr)

## III - COMMISSION D'ENTRETIEN

Les candidats seront convoqués devant une commission spécifique qui sera chargée d'émettre un avis motivé sur la candidature en se référant à une grille d'évaluation précise (cf. B.O n° 2 du 12/01/1995). La date sera communiquée aux candidats dans les meilleurs délais.

## IV – LIEU DE LA FORMATION ET CALENDRIER

La formation se déroulera à Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements (INSHEA) à Suresnes.

La formation se déroule sur un an et comprend un volume horaire moyen de 1030 heures dont 420 heures de stage pratique.

Cela implique que les stagiaires seront hébergés à l'INSHEA y compris durant les stages pratiques qui se dérouleront dans le département des Hauts-de-Seine (92).

